

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BELLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 9.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Septembre 1879.

Chronique générale.

L'empereur Guillaume a fait son entrée à Strasbourg au bruit du canon et au son de mille fanfares. La même pompe officielle l'attend à Metz. Quel douloureux sujet de réflexion dans cette affirmation de la domination allemande en Alsace et en Lorraine !

C'est la Monarchie qui nous avait donné ces deux provinces. C'est la Révolution qui nous les a fait perdre.

La Marseillaise fut composée à Strasbourg. Elle ne lui a pas porté bonheur.

Que nous rappelle en définitive ce fameux chant de guerre ? Invasion et démembrement de la patrie.

Qu'on ne vienne pas nous dire que la République est innocente de cet abaissement de la France. En 1815, après vingt-cinq ans de guerre qui avaient épuisé toutes les ressources du pays, la royauté avait su nous conserver l'Alsace et la Lorraine, convoitées dès cette époque par la Prusse. En 1871, après une guerre de six mois, l'Alsace et la Lorraine ont été abandonnées à la Prusse par la République.

Et qu'avons-nous vu depuis ? Les républicains pousser l'oubli de l'ancienne grandeur de la France jusqu'à saluer du titre de libérateur du territoire le signataire de ce douloureux et humiliant traité de 1871, et jusqu'à lui élever une statue à Nancy.

Que penser de la fête républicaine célébrée il y a quelques semaines à Nancy, en voyant avec quelle insolence l'Allemagne nous défie en ce moment de reprendre jamais les frontières que nous avait données la Monarchie ?

Sans la Révolution, nous ne connaîtrions ni la Marseillaise, ni le drapeau tricolore, M. Thiers n'aurait pas sa statue, M. Ferry

ne serait pas ministre de l'instruction publique, mais nous posséderions encore Metz et Strasbourg, et nous aurions en Europe une situation que la République n'est pas près de nous rendre.

D'après la correspondance Saint-Chéron, il est certain qu'il règne dans la colonie allemande de Paris une très-vive anxiété au sujet des résultats de la démarche que le prince de Bismark va faire près de l'empereur François-Joseph. Cette démarche est considérée comme le *va-tout* du chancelier. Si elle réussit, tout est sauvé : la France et la Russie ne peuvent se donner la main. Si elle échoue, c'est fini de l'omnipotence prussienne, car l'Italie elle-même ne se risquerait pas à subir une double invasion du côté de la France et du côté de l'Autriche. On considère donc que l'empereur d'Autriche tient aujourd'hui, en ses mains, la paix de l'Europe et peut-être l'avenir de plusieurs Etats.

On attribue à l'un des hommes d'Etat qui nous gouvernent, ou sont réputés nous gouverner, un propos bien significatif. Comme on parlait devant lui, pour le tâter sans doute, des bruits de changements ministériels si répandus depuis quelques jours, « l'éminent personnage » aurait dit : « Nous ne sommes pas menacés personnellement, il n'y a ni projet formé ni coalition pour nous renverser, mais je crois que notre politique a fait son temps. »

Ce pourrait bien être là, en effet, le mot de la situation. Dans les dispositions où sont les éléments révolutionnaires, avec le jeu qu'on leur a donné et la bride qu'on leur a laissée sur le cou, le *statu quo* n'est plus possible.

La procédure gouvernementale inaugurée par M. Grévy avec l'aide du cabinet Waddington ne suffit plus aux exigences de la gauche, et le moment est venu de prouver que ce cabinet est bien, comme les gens clairvoyants le pressentirent tout d'abord, un ministère de transition. Les questions

qu'il était chargé de résoudre sont pour la plupart réglées, et, naturellement, le règlement s'est fait dans le sens voulu par la majorité radicale ; il faut maintenant passer de la période de préparation à celle de l'action, avec un programme nouveau.

Or, comme ce programme doit certainement comprendre, outre l'achèvement complet de la réforme de l'enseignement, des modifications constitutionnelles de premier ordre, telle que la suppression du Sénat, il est difficile qu'il soit réalisé par les hommes de la nuance Waddington, Léon Say, Cochery, etc. C'est cette incompatibilité entre le programme et les instruments qui, à défaut de toute menace directe et personnelle, permet de conclure à la chute du cabinet dès les débuts de la prochaine session.

BANQUET SOCIALISTE A MARSEILLE.

Au banquet socialiste qui a eu lieu lundi à Marseille, les femmes avaient un nœud rouge à leur corsage. Quelques-unes étaient entièrement vêtues de rouge. La citoyenne Delorme a fait un appel au calme et à la conciliation. Elle a été interrompue par un vif mouvement, par des cris demandant l'expulsion des opportunistes qui s'étaient introduits dans la salle, ce qui fut fait.

Dans une courte allocution, prononcée d'une voix très-faible, Blanqui a dit qu'il croyait la République en danger. Il engage les démocrates à veiller.

La République ne progresse pas, il en trouve la preuve dans le cri de : « Vive la France ! » et non : « Vive la République ! » poussé par M. Jules Ferry en recevant les officiers de l'armée sur la place de Toulouse.

Blanqui a ensuite quitté la salle. Après son départ, plusieurs orateurs ont pris la parole et notamment M. Clovis Hugues, qui a exprimé l'espérance d'une prompt union du parti radical sur le terrain socialiste. Le jour où Marseille voudra, a-t-il dit, Blanqui sera député.

M. Clovis Hugues a recommandé aux socialistes de se mettre en garde contre l'op-

portunisme, qui tient toutes les branches de l'administration, et a terminé en disant que, plus heureux que Moïse, les radicaux verront la Terre promise, qui s'appelle République démocratique et sociale.

L'assistance a poussé les cris de : « Vive la République ! Vive la Révolution ! Vive l'amnistie ! » et a quitté la salle en entonnant la Marseillaise.

L'empereur Guillaume était attendu hier soir mardi, à sept heures un quart, à Metz, d'où il partira demain jeudi à deux heures et demie de l'après-midi.

M. Viollet-le-Duc, le restaurateur de nos vieilles cathédrales, sera enterré civilement. En se donnant à la République après le 4 Septembre, il s'était, paraît-il, donné tout entier, corps et âme.

Le ministre de l'intérieur vient de soumettre au Conseil d'Etat un projet relatif à l'organisation d'hospices cantonaux. Chaque canton, d'après la pensée de M. Lepère, doit être, dans l'avenir, doté d'un hospice. Il n'y a, en ce moment, que 777 hospices existant dans les chefs-lieux de cantons, et 339 petits établissements hospitaliers dans les communes rurales. Une enquête est ouverte à ce sujet, et le ministre a invité les préfets à lui transmettre tous les renseignements nécessaires.

Ainsi que nous l'avions prévu, M. Jules Simon dément de la manière la plus formelle le langage qui lui est prêté dans une prétendue conversation avec le correspondant du *Whitehall-Review*. Non-seulement M. Jules Simon n'a pas tenu le langage qu'on lui attribue, mais il n'a eu aucune entrevue avec le correspondant de la feuille anglaise.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA GOUTTE D'EAU

Un peaussier de Montélimar, Vincent Bertoz, venait d'arriver à Paris, en novembre 1719, pour affaires de commerce. Il avait amené avec lui sa fille Julienne, âgée de dix-huit ans, afin de lui montrer les beautés de la capitale. D'ailleurs, il ne voulait pas laisser seule à Montélimar la jeune fille qui avait perdu sa mère et qui était son unique enfant. Un mois de séparation, peut-être ! Quelle douloureuse épreuve !

Julienne, dont la grâce charrait tout le monde, était une jolie brune du Midi, aux yeux bleus, aux regards caressants, à la chevelure abondante. Sous son modeste vêtement, elle ne manquait pas d'une certaine distinction : on l'eût plutôt prise pour une demoiselle que pour une fille de marchand ; et, chose assez extraordinaire à cette époque, elle avait l'esprit cultivé, sans être une savante, une copiste des plus précieuses.

Vincent Bertoz l'adorait. Il était resté veuf pour ne pas infliger une marâtre à sa fille. Julienne le

consolait depuis trois années qu'il n'avait plus sa laborieuse compagne, la femme dont les mérites avaient été vraiment remarquables.

Telle mère, telle fille. Julienne promettait de devenir une bonne ménagère, stylée aux soins de l'intérieur d'une maison et capable de seconder le peaussier de Montélimar dans les comptes de commerce. Elle possédait un grain d'ambition permise, même à une artisane, ce qui lui venait peut-être de l'instruction qu'elle avait reçue dans un couvent, en compagnie de filles de grandes maisons, à brillantes destinées.

C'était l'année des miracles financiers, l'année d'où date le mot de « millionnaire », l'année où la rue Quincampoix s'appelait « la rue », comme chez les Romains *urbs* voulait dire Rome, la ville par excellence.

Je ne sais de quelle manière Vincent Bertoz fut entraîné dans le marché aux actions de la banque de Law ; mais les mémoires nous apprennent qu'il y gagna en quelques jours soixante-dix millions de livres, de même qu'un Savoisien en gagna quarante, et un valet cinquante.

Bertoz ne dit mot à Julienne, avant d'avoir réalisé sa fortune. Puis, une fois qu'il fut sûr de la chose, il la lui annonça en ces termes :

— Ma chère Julienne, de Paris ou de Montélimar, quelle ville préfères-tu, quelle ville voudrais-tu habiter désormais ? Prononce-toi.

La jeune fille regarda son père avec un étonnement mêlé d'incrédulité. Son bon sens la faisait douter du sérieux que comportait une pareille demande. A tout hasard, elle répondit très-franchement :

— J'aime mieux Paris, et, si cela était possible, je l'habiterais volontiers. Il me semble que nous nous y plairions tous deux.

— Eh bien, reprit Bertoz en embrassant Julienne, je vais acheter pour nous un hôtel dans le faubourg Saint-Germain, et une folie, une maison de plaisance à la Rapée.

A ces mots, la pauvre enfant crut que son père était fou. Elle le considéra attentivement, chercha à lire dans ses yeux. Le peaussier parlait avec calme. Évidemment, il jouissait de toute sa raison. Une minute suffit, d'ailleurs, pour que Vincent Bertoz vit Julienne au courant de ce qui s'était passé, des résultats magnifiquement fabuleux de son agiotage dans la rue Quincampoix, de sa nouvelle situation de millionnaire.

— Je donnerai mon fonds de peaussier à mon petit-cousin Joseph, dit en terminant M. Bertoz ; je lui enverrai quelque argent comptant, et il ne tardera pas à devenir un des premiers marchands de Montélimar, ce qui n'est pas à dédaigner.

— Ah ! oui, s'écria Julienne avec vivacité ; mon cousin Joseph conduira bien sa barque... Tu as raison, mon père, et tu es bon de penser à lui... Il

épousera alors sa fiancée Catherine...

— Pour toi, Julienne, tu continueras à m'aider dans la gestion de ma fortune... J'aurai un intendant, que tu sauras surveiller, n'est-ce pas ?... sans en avoir l'air... comme il convient...

— Soixante-dix millions ! s'exclama la jeune fille... Quelles richesses ! Et tout cela soudainement ! tout cela tombé du ciel !... On dirait un conte de fées de M. Perrault ! L'imagination reste confondue.

— Plus d'un prince magnifique se présentera, fit en souriant le peaussier de Montélimar... Mais tu choisiras bien... j'en suis persuadé... Tu ne te marieras que selon ton cœur... secondé par la raison.

— Assurément, dit Julienne... Ah ! mon cher père, quel événement ! quelle métamorphose ! J'en suis toute troublée.

— On le serait à moins, répliqua Bertoz. Il faut cependant garder son sang-froid en pareille occurrence... Il faut montrer aux Parisiens que les provinciaux savent se faire honneur de leurs millions et sont dignes de les posséder. Question d'amour-propre.

— La première chose que je réclame, mon père, reprit Julienne de sa voix la plus câline, c'est de distraire une somme en faveur des pauvres de Montélimar... Il y en a beaucoup.

— Accordé, interrompit Bertoz ; accordé sans objection...

M. le garde des sceaux vient de donner l'ordre de poursuivre disciplinairement devant la cour de cassation M. Marion Brézillac, juge au tribunal civil de Toulouse, qui avait assisté, il y a quelque temps, à un banquet légitimiste dans lequel il a porté un toast au Roi.

On a recommencé à faire circuler le bruit que M. Gambetta répugnerait moins à exercer officiellement le pouvoir et qu'il pourrait bien se décider à former un ministère sous sa présidence.

Les amis de M. Gambetta n'y attachent aucune créance.

Dans les divers ministères, et particulièrement au ministère des finances, les dénonciations continuent à arriver plus nombreuses que jamais : c'est une véritable monomanie.

(Patrie.)

RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT

L'ATTITUDE DES LIBÉRAUX FRANÇAIS ET CELLE
DES LIBÉRAUX ALLEMANDS.

(Suite et fin.)

Cette situation prouve que le public se rend fort mal compte des effets que le rachat, dans les conditions adoptées par la commission législative, aurait eu le sort des diverses Compagnies. Quoique nous ne puissions pas encore nous livrer à des calculs précis — que nous ferons un jour — dès maintenant il nous est possible de dire qu'une des Compagnies serait presque totalement ruinée par le rachat, c'est celle de l'Ouest. Nous ne croyons pas que les actions de l'Ouest pussent, après le rachat, dans les termes qu'admet la Commission, valoir plus de 300 ou 350 fr., elles perdraient au moins la moitié, peut-être les deux tiers de leur valeur; ce serait pour elle une ruine presque absolue. Ajoutons que le mode de rachat adopté par la Commission est peut-être conforme au texte des conventions, mais qu'il est contraire à leur esprit et qu'il constituerait le comble... de l'injustice.

Il est même possible que nous exagérons en disant qu'après le rachat les actions de l'Ouest vaudraient 300 ou 350 francs; il se pourrait qu'elles ne valussent absolument rien, qu'elles ne rapportassent pas un centime et qu'elles dussent rejoindre les actions des Charentes; en tout cas, il n'est pas douteux qu'elles ne dussent perdre la moitié, tout au moins le tiers de leur valeur actuelle. Après l'Ouest, la Compagnie qui serait la plus touchée, mais dans des proportions beaucoup moindres, ce serait l'Est. Nous croyons que la valeur des actions de cette Compagnie serait aussi atteinte, mais nous ne pouvons, aujourd'hui, déterminer dans quelle mesure. L'Orléans viendrait après : le rachat enlèverait vraisemblablement à ses actions une certaine part de leur revenu, 2 ou 3 francs, peut-être 4 ou 5; mais, comme compensation, la capitalisation de ce revenu, devenu désor-

mais une annuité fixe sur l'Etat, se ferait à un taux plus avantageux pour les actionnaires, de sorte que ceux-ci, s'ils perdaient quelque chose en revenu, gagneraient quelque chose en capital. La Compagnie du Midi serait dans une situation analogue, un peu plus favorable, toutefois; nous croyons que les actionnaires de cette ligne gagneraient plutôt au rachat qu'ils n'y perdraient. Quant aux actions du Nord et de Lyon — il n'y a sur ce point aucun doute — le rachat, opéré actuellement et dans les termes qu'admet la Commission, leur serait très-avantageux : elles y gagneraient en revenu et encore plus en capital; la plus-value pour ces titres serait sans doute de plusieurs centaines de francs.

Que les actionnaires du Lyon et du Nord ne se félicitent pas, cependant, outre mesure; car il est certain que, dans ces conditions, on ne les rachètera pas, l'Etat y perdrait trop. Il est à craindre, au contraire, que par un système prémédité d'avances, de tracasseries et de charges, l'Etat ne s'efforce de déprécier ces chemins afin de les racheter plus avantageusement. Comme le disait, dans un entretien familier, un membre important de la Chambre, on voudrait arriver à faire jouer pour les Compagnies du Nord et de Lyon le système de la garantie d'intérêts. L'Etat français semble vouloir se conduire vis-à-vis des chemins de fer comme l'a fait l'Etat italien, comme le fait l'Etat espagnol.

Quels sont les motifs qui nous ont fait dire que, dans les combinaisons actuelles de rachat, les actionnaires de l'Ouest seraient ruinés ou à peu près; que ceux de l'Est perdraient vraisemblablement; que la situation des actionnaires de l'Orléans et du Midi ne serait pas sensiblement affectée; que celle des actionnaires du Lyon et du Nord deviendrait, au contraire, si le rachat était immédiat, singulièrement favorable?

Ce motif, le voici : d'après les conditions de rachat qui sont adoptées par la Commission, quand une Compagnie de chemin de fer a reçu de l'Etat beaucoup d'avances à titre de garanties d'intérêts, quand ces avances dépassent la valeur de son matériel, quand, d'ailleurs, cette Compagnie recourt chaque année considérablement à la garantie de l'Etat pour le service de ses obligations, on peut être sûr que le rachat ruinera les actionnaires de cette Compagnie. Au contraire, quand il s'agit d'une Compagnie comme Lyon et le Nord, qui n'ont jamais recouru à la garantie de l'Etat, le rachat lui sera très-favorable, parce que l'Etat devra lui servir une annuité équivalente à son revenu annuel, et qu'en outre il devra lui racheter, à dire d'expert, son matériel. Dans ces conditions, la Compagnie bénéficiera de toute la valeur du matériel, elle pourra distribuer cette valeur à ses actionnaires qui percevront en outre une annuité sur l'Etat égale à la moyenne de leur revenu, pendant les sept dernières années : voilà pourquoi le rachat immédiat enrichirait les actionnaires du Nord et du Lyon et ruinerait ceux de l'Ouest.

Ce qui a transpiré du rapport de M. Wilson sur le rachat immédiat de l'Orléans est

et de la fille.

Plusieurs gentilshommes, plusieurs dames de qualité parurent aux réceptions de Bertoz. La fièvre de l'or rapprochait les distances.

Un soir même on vit, rue Taranne, le duc de Bourbon, dont les billets de la banque de Law avaient refait la fortune plus que compromise, au point qu'il gagna de quoi orner splendidement Chantilly. C'est au duc de Bourbon que Turmenies, garde du trésor royal, osa dire sans sourciller :

— Monseigneur, deux actions de votre aïeul valent mieux que toutes celles-là.

Quant au duc d'Antin, au duc de La Force et au prince de Carignan, agitateurs émérites, ils fréquentaient Vincent Bertoz, parce qu'ils espéraient entreprendre avec son concours des affaires colossales, affaires de finance ou de négoce. Ils lui croyaient la main heureuse.

Constatons que, au milieu de ces prospérités, le cœur de Julienne n'avait point changé; que l'artisan, devenu très-riche héritière, restait simple, modeste, entendue aux choses du ménage comme par le passé.

Aussi Vincent Bertoz disait-il fréquemment, en tapant de la main droite sur sa tabatière émaillée :

— Eh! eh! l'heureux mortel qui plaira à Julienne et qui l'épousera trouvera en elle des trésors d'une valeur inappréciable.

(A suivre.)

AUGUSTIN CHALLAMEL

la démonstration de ce que nous venons de dire. Les lignes de la Compagnie sont divisées en deux catégories : celles qui ont plus de quinze ans d'exploitation et celles qui ont moins de quinze ans; pour les premières, le rachat s'opère moyennant une annuité égale au montant du revenu moyen pendant les dernières années, annuité qui a la même durée que la concession; pour les lignes de la seconde catégorie, le rachat s'opère moyennant un capital égal aux frais de premier établissement; enfin, il est fait compensation des sommes dues par la Compagnie à l'Etat pour les avances faites à la Compagnie à titre de garantie d'intérêts, et des sommes que l'Etat doit à la Compagnie pour le prix du matériel; quand ces deux sommes s'équilibrent, comme c'est le cas pour l'Orléans (il ne s'en faut que de 4,270,000 fr.), la situation est facile, les deux sommes s'annulant l'une l'autre; quand, au contraire, la Compagnie doit beaucoup plus à l'Etat pour les avances faites à titre de garanties d'intérêts, que ne vaut le matériel qu'elle possède, — ce qui est le cas de l'Ouest, — alors l'Etat retient la différence sur le prix des lignes ayant moins de quinze ans d'exploitation, ou même sur l'annuité qu'il sert pour les lignes ayant plus de quinze ans d'exploitation; et voilà pourquoi une Compagnie peut se trouver absolument ruinée par ce mode de rachat; c'est, nous le répétons, ce qui arriverait probablement à l'Ouest.

D'après ce que l'on sait du rapport de M. Wilson, l'Etat paierait à la Compagnie d'Orléans : 1° Pour les lignes ayant plus de quinze ans d'exploitation, une annuité de 80,405,000 fr., devant durer jusqu'en 1956; on ajoute que cette annuité est, dès à présent, couverte par les produits de la Compagnie; 2° pour le prix d'établissement des lignes ayant moins de quinze ans et pour le chemin de fer de petite ceinture, un capital de 69,234,000 fr. une fois payé. Quant au matériel d'exploitation, il faut 246 millions 1/2 de francs, mais d'autre part il est totalement absorbé par la créance de l'Etat sur la Compagnie, du chef de la garantie d'intérêts. Cette créance de l'Etat, en effet, en capital et avec les intérêts à 4 0/0, monte à 247,670,000 fr.; d'où il résulte que la Compagnie d'Orléans devrait, de ce chef, 1 million 270,000 fr. à l'Etat.

En ce qui concerne la Compagnie d'Orléans, cette combinaison ne serait pas désastreuse, quoique nous pensions que la Compagnie dût y perdre quelque chose en revenu; néanmoins, avec les produits de son domaine particulier et de ses réserves, il nous semble qu'elle ne perdrait que quelques francs de revenu par action, au maximum 5 ou 6 fr.

Le fait caractéristique de ce système de rachat, c'est la liquidation immédiate du compte de garanties d'intérêts. On sait que les avances faites par l'Etat à titre de garanties d'intérêts portent, au profit de l'Etat, un intérêt de 4 0/0 et sont remboursables sur les premiers excédants des lignes de la Compagnie à l'expiration de la concession. Ces avances, qui ne doivent pas durer plus de 50 ans, ne sont donc pas un don gratuit, comme le croit naïvement le public. Nous avons soutenu plusieurs fois ici que le public se trompait absolument sur le caractère de la garantie d'intérêts. Ce système, qu'il croit avantageux aux Compagnies, leur est, au contraire, fort préjudiciable; il les ruinerait à la longue; seulement, dans l'esprit des contrats primitifs, cette ruine ne devait arriver pour les Compagnies qu'à l'expiration des concessions par la perte complète de leur matériel, pour les Compagnies du moins qui ont reçu beaucoup d'avances de ce genre. Malheureusement, l'esprit des contrats n'est peut-être pas absolument conforme à la lettre. Si, sous prétexte de rachat, l'Etat peut liquider dès maintenant le compte de garantie d'intérêts des Compagnies, une d'entre elles sera tout à fait ruinée, celle de l'Ouest; d'autres seront plus ou moins affectées.

Ajoutons que ces procédés, en admettant qu'ils ne violent pas ouvertement le texte des conventions, seraient néanmoins d'une monstrueuse iniquité. Un Etat qui se respecte, qui tient à sa réputation de loyauté, n'y doit pas recourir.

Nous avons voulu, aujourd'hui, à la suite de la panique qui a si fort déprécié les actions des Compagnies de chemins de fer, rechercher d'une façon approximative les résultats du projet qui a la faveur de la commission de la Chambre. La panique du public est, en définitive, bien fondée, non pas peut-être pour les actions du Nord et de Lyon, ni

même pour celles de l'Orléans et du Midi, mais à coup sûr pour celles de l'Etat et surtout pour celles de l'Ouest.

Il nous paraît, d'ailleurs, à peu près certain que le projet de rachat des chemins de fer n'a pas de chance sérieuse de prévaloir actuellement dans les deux Chambres. Il n'en est pas moins regrettable que l'activité étourdie et brouillonne de nos députés aille à la légère soulever de pareilles questions. Il faudrait une témérité sans égale, dans l'état actuel de nos finances, pour se lancer dans une semblable aventure; mais il y a des hommes qui se plaisent dans les entreprises téméraires, surtout quand, personnellement, ils ne souffriraient pas de leur échec.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

Etranger.

ITALIE. — Après de longues hésitations, M. Cairoli se décide à se rendre à Vienne et à avoir une seconde entrevue avec Bismarck. Cette fois, il veut la promesse écrite, de l'Allemagne et de l'Autriche, que l'Italie pourra s'emparer à loisir de la Tunisie; si cette promesse n'est pas faite, le gouvernement italien se rapprochera de la Russie.

ANGLETERRE. — Le gouvernement du Cap avait été chargé par le ministre des colonies de s'entendre avec la reine de Madagascar en vue de recevoir Cettwayo. Une propriété devait être achetée à cet effet, mais le gouvernement de Madagascar a décliné cette responsabilité. Dans ces circonstances, Cettwayo sera envoyé à l'île Rodrigue.

Réconciliation anglo-russe possible.

On écrit de Londres, 22 septembre :

« Jeudi prochain, le comte Schouvaloff sera arrivé à Londres, et tout aussitôt il fera part à Sa Seigneurie du vaste projet qu'il a conçu pour amener une entente russo-britannique dans l'Asie centrale.

» La Perse doit être sacrifiée dans ce programme. L'Angleterre s'étendrait de Candahar en droite ligne sur Caboul et de là obliquerait sur Herat, point extrême de sa domination, tandis que la Russie s'emparerait de Merv.

» L'Angleterre s'étendrait donc à l'ouest et la Russie à l'est.

» L'une pourrait trouver des compensations dans le pays plat qui de Herat va rejoindre Bagdad.

» L'autre se dédommagerait dans le Turkestan oriental.

» En même temps, le sultan dont les sujets émigrent depuis longtemps sur les bords du golfe Persique, et qui peu à peu voit son influence grandir dans les Etats du shah de Perse, notamment à Chiray, serait pour ainsi dire poussé de ce côté, au même titre que l'Autriche est poussée par l'Allemagne du côté de Salonique.

» Pour l'Angleterre, ce serait une ligne de chemin de fer allant de Peyroult à Bagdad, de Bagdad à Herat, de Herat à Caboul, de Caboul, une bifurcation : l'une des deux branches sur Cachemire, l'autre sur Candahar, le Peshawur et toute la frontière des Indes.

» Ce serait la Péninsule indienne reliée par un réseau ferré et télégraphique avec Chypre.

» Pour la Russie, ce serait l'annexion certaine du Turkestan oriental que le général Taksoukoff se prépare à envahir.

» Pour le sultan, ce serait un premier pas dans les agrandissements asiatiques qui lui étaient offerts, il y a deux ans, par le général Ignatieff.

» Quant à la Perse, son attitude vague, incertaine, l'a déjà condamnée; et c'est devenu un principe de la politique moscovite que cet empire doit disparaître de la carte asiatique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche prochain, 28 septembre, à 7 heures 1/2 du soir, la musique municipale exécutera dans le Square les morceaux suivants :

Programme.

1. *Vercingétorix*, allegro..... LE MIRB.
2. *Sylvana*, fantaisie..... WEBER.
3. *Albine*, polka..... RENAUD.

4. La Juive, fantaisie..... HALÉVY.
5. Marietta, mazurka..... RENARD.
Le Chef, V. MEYER.

LES DEUX ACCIDENTS DE NANTES.

Voici de nouveaux renseignements sur les deux déplorables accidents arrivés en Loire et que nous avons enregistrés avant-hier.

M^{me} Ollivier, née Louise Leblanc, âgée de 40 ans, femme d'un capitaine au long-cours, demeurant avenue de Launay, 44, s'était rendue sur la prairie de Mauves, en compagnie de sa fille, Louise-Alexandrine Ollivier, âgée de seize ans; de son fils, Constantin Ollivier, âgé de dix ans, et d'un jeune ami de la famille, âgé de seize ans, élève de l'École des Arts-et-Métiers d'Angers, en vacances à Nantes.

Arrivés près du pont du chemin de fer de la Vendée, le jeune Constant Ollivier voulut pêcher à la ligne pendant que sa mère, sa sœur et son ami se promenaient dans la prairie. Tout à coup la pierre sur laquelle il avait posé ses pieds s'enfonça dans le sable, et le malheureux enfant tomba dans l'eau.

A la vue de cet accident, M^{me} Ollivier se précipita au secours de son fils et, tout en voulant le sauver, tomba aussi elle dans le fleuve.

M^{me} Ollivier, à son tour, accourut au secours de sa mère et de son frère, suivie de près par M. Chaumier; mais, hélas! ils furent à leur tour victimes de leur dévouement et tombèrent dans la Loire.

Aux cris de détresse poussés par ces infortunés, deux courageux marins, occupés à relever un bateau échoué à quelque distance du lieu de l'accident, s'empressèrent de leur porter secours; ils retirèrent de l'eau d'abord M^{me} Ollivier et M. Chaumier, puis M^{me} Ollivier et son fils.

Au même instant, la famille Charron, aubergiste, prairie de Mauves, accourait, et, tous ensemble, se mirent en devoir de rappeler les noyés à la vie.

M^{me} Ollivier fut la première à reprendre ses sens, et M. Chaumier ne tarda pas à ouvrir les yeux. Malheureusement, tous les soins donnés furent impuissants à ranimer M^{me} Ollivier et son fils, dont l'asphyxie était complète.

Les deux braves marins qui n'ont pas reculé devant le danger que le sable mouvant pouvait leur faire courir et qui se sont dévoués pour sauver cette famille, sont: M. Audic (Victor), âgé de 28 ans, demeurant rue de l'Hermitage, et Kermerin (Honoré), âgé de 26 ans, demeurant place des Petits-Capucins, 5 (quartier Sainte-Anne).

Leur acte de courage ne saurait trop être loué et nous serions heureux de leur voir accorder une juste récompense.

Le capitaine Ollivier, mari et père des deux victimes, commande le trois-mâts *Psyché*, de Bordeaux, parti le 6 juillet de Liverpool pour Valparaiso.

Aujourd'hui, de cette famille, il ne reste plus que la jeune fille et son jeune frère, nommé Roland Ollivier, âgé de 9 ans.

Dans l'autre accident, les deux victimes sont: Godefroy (Jules-Emmanuel), âgé de 7 ans, fils de M. Godefroy, boulanger, rue Voltaire, et Antoinette Kribbé, âgée de 44 ans, pensionnaire des Religieuses de la Sagesse, rue d'Allonville.

La jeune fille a été retirée de l'eau environ cinq ou six minutes après l'accident; on s'pressa de couper ses vêtements et de lui donner des soins. Le docteur Laborde, appelé en toute hâte, essaya à son tour de la ramener à la vie; mais, hélas! tous les efforts demeurèrent stériles; l'asphyxie était complète.

Le corps du jeune Godefroy ne fut retrouvé qu'à six heures du soir; à ce moment, tout secours devenait inutile.

On lit dans l'Union de Nantes:

« L'ouverture de la chasse s'est faite dimanche dans le département de la Loire-Inférieure. Les prévisions des chasseurs se sont malheureusement réalisées, et, à part quelques beaux coups de fusil faits dans des chasses gardées, la journée a été déplorable. Les cailles sont peu nombreuses, et les compagnies de perdreaux très-rare. Et encore un grand nombre de celles qui existent se composent de pouillards qui ne valent pas un coup de fusil. Le lièvre seul semble avoir assez bien réussi.

» En somme, cette année se présente, au point de vue de la chasse, sous les plus mauvais auspices. »

ANCENIS.

Voici le résultat du scrutin qui a eu lieu dimanche dans le canton d'Ancenis, pour la nomination de deux membres du Conseil d'arrondissement:

Candidats conservateurs:
MM. de la Touche..... 4.552 voix
Guitard..... 4.552 —

Candidats républicains:
MM. Maillard..... 765 voix
Pohier..... 794 —

MM. de la Touche et Guitard sont élus.

LAVAL.

Nous lisons dans l'Indépendant de l'Ouest:

« La fête organisée par M. Chabaud, concessionnaire des droits de place, avec le concours de M. Petit-Demaison, artificier de Nantes, a eu lieu, le 21 septembre, sur nos promenades. Comme nous l'avions prévu, cette fête a complètement échoué. Peu de spectateurs payants; cris et huées dans le public qui entourait l'enceinte; démolition d'une partie de cette enceinte par la foule, qui a fait irruption à l'intérieur, tel est, en quelques mots, le bilan de cette soirée.

» La musique municipale et l'orphéon, qui avaient reçu l'ordre de se faire entendre, ne comptaient pas la moitié de leurs sociétaires, lesquels, il faut le dire, ont montré du reste fort peu d'entrain et semblaient jouer ou chanter à contre-cœur.

» Nous avons vu M. Billion, notre futur maire, se prodiguer partout pour assurer le bon ordre et le succès de cette fête; mais nous sommes obligés de constater que, pour un début, il a bien mal réussi. »

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. CHAVANNES.

Dimanche 28 septembre 1879.

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE
Début de la troupe de comédie.

LE BOSSU

Ou le Petit Parisien

Drame en 5 actes et 10 tableaux, de MM. Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Vu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 20 septembre.

Blé nouv. (l'h.)	22 50	Huile de noix	50	100 —
Froment (l'h.)	22 50	Huile de chene	50	—
Halle, moy.	74	Graine trèfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orge	65	Foin (dr. c.)	780	65 —
Avoine bar.	50	—	780	60 —
Fèves	75	Paille	780	50 —
Pois blancs	80	Amandes	50	—
— rouges	80	Cire jaune	50	190 —
Graine de lin	70	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	—
Farine, culas	157	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877	1 ^{re} qualité	» à	115
Id.	2 ^e id.	80 à	85
Ordin., envir. de Saumur 1877	1 ^{re} id.	» à	80
Id.	2 ^e id.	» à	75
Saint-Léger et environs 1877	1 ^{re} id.	» à	80
Id.	2 ^e id.	» à	75
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 ^{re} id.	» à	75
Id.	2 ^e id.	» à	70
La Vienne, 1877	1 ^{re} id.	» à	69
ROUGES (2 hect. 30).			
Souza et environs, 1877	1 ^{re} qualité	» à	135
Id.	2 ^e id.	» à	130
Champigny, 1878	1 ^{re} id.	» à	195
Id.	2 ^e id.	» à	135
Id. 1877	1 ^{re} id.	» à	135
Id.	2 ^e id.	» à	130
Varrains, 1877	1 ^{re} id.	» à	115
Varrains, 1878	1 ^{re} id.	» à	145
Bourguell, 1878	1 ^{re} id.	120 à	125
Id.	2 ^e id.	110 à	125
Id., 1877	1 ^{re} id.	» à	165
Id.	2 ^e id.	» à	125
Restigné 1878	1 ^{re} id.	» à	125
Id., 1877	1 ^{re} id.	» à	120
Chinon, 1878	1 ^{re} id.	110 à	115
Id.	2 ^e id.	» à	115
Id. 1877	1 ^{re} id.	» à	115
Id.	2 ^e id.	» à	110

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation du bouillon. — Par la grande chaleur, les bouillons deviennent rapidement acides. Pour les rétablir dans leur état normal, on remet le bouillon sur le feu, et lorsqu'il est en pleine ébullition on jette dedans quelques morceaux de charbons de bois en ignition, et presque toujours l'odeur

et le goût aigre disparaissent; on enlève les charbons avec une passoire. Si ce premier moyen ne réussit pas, parce que l'acidité est trop prononcée, on prend 5 à 6 grammes de potasse par litre de bouillon; on la fait fondre dans un peu d'eau, on filtre et on ajoute cette eau, par petites fractions, au bouillon que l'on goûte de temps en temps jusqu'à ce que l'aigreur ait disparu. Si la potasse manque, on fait bouillir quelques cuillerées de cendre de bois dans une cafetière; on passe l'eau et on s'en sert comme de celle dans laquelle on aurait fait dissoudre de la potasse. Le bouillon ainsi rétabli se trouve dans de bonnes conditions, seulement il est un peu plus rafraîchissant.

Faits divers.

LA RÉCOLTE DES VINS.

D'après les renseignements parvenus jusqu'ici, la récolte des vins sera, cette année, inférieure en quantité et moyenne en qualité.

On peut, dès aujourd'hui, estimer le rendement sur 40 et 50 millions d'hectolitres.

Mâconnais. — Vignes en retard. Prévisions médiocres.

Basse-Bourgogne. — Les vignobles ont une belle apparence. Tout permet d'espérer une bonne qualité. Comme quantité, on compte une demi-récolte.

Charentes. — Bonne apparence comme qualité. Quantité faible.

Cher. — Mauvaise situation. Prévision: le quart d'une récolte moyenne.

Auvergne. — Situation bonne comme qualité et quantité.

Bordelais. — Récolte médiocre en quantité. Qualité assez bonne.

Partie méridionale. — Végétation tardive. Récolte moyenne en quantité. Qualité assez bonne.

Gascogne (Ouest), Provence (Est). — Vigne en retard. Quantité médiocre.

On écrit de Joigny, 21 septembre:

« Notre ville est sous le coup d'un grave sinistre. M. Saurin, receveur particulier des finances, qui a pris la fuite ces jours derniers, vient d'être, assure-t-on, déclaré en état de faillite par le tribunal de commerce.

» Non content de se livrer aux jeux de Bourse les plus hasardeux, M. Saurin menait ici la vie facile, dépensant bien au delà de ses revenus, tenant table ouverte et protégeant les arts au point de faire venir, pour augmenter l'agrément de ses réceptions, des actrices de Paris. Il était au mieux avec l'élément avancé de notre population.

» Le passif très-considérable que laisse M. Saurin atteint surtout les petites bourgeois des commerçants modestes, de malheureux militaires qui ont eu le tort d'avoir confiance dans sa situation. »

L'HYPOTHÈQUE FONCIÈRE.

Quel singulier titre!
A qui peut-il faire comprendre le programme si nouveau et si utile que se propose la Compagnie qui est ainsi dénommée?

L'Hypothèque Foncière! qui peut comprendre ce que cela veut dire: 1^o Assurance du remboursement des prêts hypothécaires et du paiement régulier de leurs intérêts; — 2^o Assurance du paiement des fermages et loyers; — 3^o Réalisation des prêts hypothécaires?

Et, chose étonnante, qui croirait qu'avec un titre aussi obscur, cette société obtient le plus grand succès?

Ceux qui prêtent sur hypothèques ne veulent plus prêter s'ils ne sont pas garantis par l'Hypothèque Foncière; c'est l'emprunteur qui paie; mais cela ne coûte pas cher.

Les propriétaires ne veulent plus louer sans obliger leurs locataires à assurer par l'Hypothèque Foncière le paiement des fermages et loyers.

Enfin, prêteurs et emprunteurs s'adressent à l'Hypothèque Foncière qui les satisfait tous dans le plus bref délai.

En résumé, c'est là un grand succès pour l'Hypothèque Foncière; mais son titre est bien mauvais. Heureusement que cela n'empêche pas ses actions de monter et ses BONS HYPOTHÉCAIRES qui rapportent 5 0/0 bien garantis, de se placer aussi facilement que la rente 5 0/0 qui n'est pas mieux garantie et qui coûte beaucoup plus cher.

Il est aussi très-regrettable que l'Hypothèque

que Foncière ait partagé son hôtel, rue Lafayette, 40, à Paris, avec le Comptoir de la Bourse Parisienne, car ces deux administrations ne tarderont pas à être trop à l'étroit dans cette vaste maison et les bons administrateurs doivent éviter les déménagements, puisque deux déménagements valent un incendie, sans droit à l'indemnité d'assurance.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année: Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements: 60 cent.

En vente: Aux Bureaux de l'Univers Illustré, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15; et chez tous les libraires et marchands de journaux.

Médecine

I. Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET:

Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.
Opial dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez AD. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODRY, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83	50		Crédit Foncier colonial ..	460	10		Canal de Suez	740	20	
3 % amortissable	80	55		Crédit Foncier, act. 500 f. .	1110	10		Crédit Mobilier esp.	1183		
4 1/2 %	113	50		Obligations foncières 1877	388		3	Société autrichienne.	590	10	35
5 %	118	55		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial.	715	1	35	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	517			Crédit Mobilier	770		13	Orléans	386		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	438			Crédit foncier d'Autriche ..	745			Paris-Lyon-Méditerranée. .	384	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514			Est	790		7	Nord	391		
1865, 4 %	531	50		Paris-Lyon-Méditerranée. .	1165		7	Ouest	380		
1869, 3 %	414			Midi	868	75		Midi	385		
1871, 3 %	407			Orléans	1183		5	Paris (Grande Ceinture). .	398	50	
1875, 4 %	533			Ouest	783		2	Paris-Bourbonnais	385	50	
1876, 4 %	533			Compagnie parisienne du Gaz.	1311	25	3	Canal de Suez	576		
Banque de France	3320			C. gén. Transatlantique ..	663	50	2				
Comptoir d'escompte.	907	50									
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 — 56 — — — omnibus-mixte.
1 — 33 — — — soir, — — —
3 — 32 — — — express-omnibus (s'arrête à Angers).
7 — 15 — — —
10 — 37 — — —

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte omnibus.
8 — 31 — — — omnibus.
9 — 40 — — — express.
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.
1 — 44 — — — omnibus-mixte.
10 — 98 — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12. Et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

- 1° D'UNE MAISON Et dépendances, Au lieu de la Baumette;
- 2° D'UNE AUTRE MAISON Et dépendances, Au lieu du Pressoir;
- 3° D'UNE PIÈCE DE TERRE Nommée les Défineries;
- 4° DE QUATRE PLANCHES DE VIGNE, Au clos du Belay,

Le tout situé commune du Voide et dépendant des successions bénéficiaires des époux Chareau, décédés au Voide.

L'adjudication aura lieu le dimanche douze octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Saumur, le treize septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré ; Et à la requête de :

1° M. Julien Chareau, journalier, demeurant à Vihiers; 2° M^{me} Adèle Chareau, épouse de M. Louis Jamme-lot, journalier, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Chavagnes-les-Eaux,

Agissant au nom et comme seuls héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Julien Chareau, leur père, en son vivant marchand de volailles, décédé à la Baumette, commune du Voide, et de dame Rose Banchereau, leur mère, décédée, épouse dudit sieur Julien Chareau,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

Il sera procédé, le dimanche douze octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet par le jugement ci-dessus daté, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DESIGNATION.

Immeuble dépendant des successions des deux époux Chareau.

Une maison, située au lieu dit la Baumette, commune du Voide, composée d'un rez-de-chaussée, comprenant une écurie et un cellier, dans lequel se trouvent un puits et une pompe; d'un premier étage, comprenant trois chambres dont deux à feu, grenier en bas côté, sur le cellier; le tout s'exploitant par un escalier en pierres dures, situé au dehors et au levant des bâtiments; grange au nord, deux écuries ensuite, four au couchant desdits bâtiments, cour au-devant du tout; jardin et coteau derrière, compris le tout sous les numéros 1 et 2 de la section C, polygone 8 du plan cadastral, pour une contenance d'environ cinquante ares, joignant au nord la route et la veuve Bily, au sud la Grande-Fosse ou Lavoir-de-Vihiers, à l'ouest M. Mary-Delaunay, et au nord M. Delaunay-Devy.

Mise à prix à trois mille francs, ci. 3,000 fr.

Immeubles dépendant de la succession de M^{me} Chareau.

Premier lot. Au lieu dit le Pressoir, commune du Voide, une

A reporter. 3,000

Report. 3,000

chambre basse froide, jardin au levant, cour au couchant des bâtiments, aujourd'hui en pré, chemin entre eux, d'une contenance totale d'environ sept ares quatre-vingt-douze centiares, compris au plan cadastral numéro 24 p, section C, polygone 5, joignant au nord M. Retiveau, au levant Pinier, au midi M. de Maupassant, au couchant M^{me} veuve Onillon.

Mise à prix à deux cents francs, ci. 200

Deuxième lot.

Une pièce de terre, nommée les Défineries, même commune, comprise au cadastre numéro 24 p, section C, polygone 10, pour une contenance d'environ quatre-vingt-seize ares cinquante centiares, joignant au nord M. de Maupassant, au levant le même, au midi M. Charbonneau, au couchant un chemin.

Mise à prix à deux mille deux cents francs, ci. 2,200

Troisième lot.

Deux planches de vigne, au clos du Belay, même commune du Voide, dont un quart planté en rouge et les trois autres quarts en blanc, comprises au cadastre sous le numéro 37, section B, polygone 17, pour une contenance d'environ dix-neuf ares quatre-vingts centiares, joignant au nord la veuve Baumard, au levant la même, au midi la veuve Guiffard, au couchant champ de l'hospice d'Angers.

Mise à prix à trois cents francs, ci. 300

Quatrième lot.

Deux autres planches de vignes blanches, au même clos du Belay, comprises au cadastre sous le numéro 15, mêmes section et polygone, contenant environ douze ares, joignant au nord la veuve Baumard, au levant les terres de la Bilangerie, au midi la veuve Baumard, au couchant Jean Abelard.

Mise à prix à deux cents francs, ci. 200

Total des mises à prix, cinq mille neuf cents fr., ci. 5,900

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suisant;

2° A M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-deux septembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(495) Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE ET VASTE MAISON

Au bourg de Chenetulle-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite.

Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.

S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SERNI, notaire à Longué. (319)

Etude de M^e AUDÉ, notaire à La Roche-sur-Yon (Vendée).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

De revenu et d'agrément, de 300 hectares,

Située dans le Bocage de la Vendée, à 8 kilomètres de deux stations de chemin de fer,

COMPRENANT :

Maison de maître, servitudes de toute sorte, jardins potagers, jardins anglais, serres, orangerie, pièces d'eau, étang, avenues de grands arbres, vastes bois taillis, vignes, cinq métairies, tuilerie et grande réserve;

Le tout en parfait état.

Beau site. — Belle chasse.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e AUDÉ, notaire.

Etude de M^e MILON, notaire à Chanzeaux (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE TERRE DITE

LA COUR-DU-TREMBLAY

Située commune de BÉCON (Maine-et-Loire).

Elle comprend château et réserves, cinq grands corps de ferme, une petite closerie et différentes maisons, situées à Bélar.

La contenance en superficie est d'environ 237 hectares;

Le tout est loué, sous la seule exception du château et de la réserve, environ quatorze mille deux cents francs d'argent.

Deux baux sont à renouveler d'ici au 1^{er} novembre 1881.

L'adjudication de cette terre aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e MILON, notaire à Chanzeaux, le mardi trente septembre, à une heure du soir, sur la mise à prix de 450,000 francs.

On pourra traiter par parties ou pour le tout, d'ici au jour de l'adjudication.

S'adresser, pour traiter et avoir tous renseignements, à M^e MILON, notaire, dépositaire des titres de propriété et chargé de rédiger le cahier des charges. (437)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre. (437)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON ET JARDIN

Place du port Saint-Nicolas, n° 31.

S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHET, rue Beaurepaire, n° 41.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

UN HOMME SÉRIEUR désire trouver un emploi comme comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

Grande, Gravelle Neuf guérisons sur dix.

SALICYLATE LITHINE

SCHLUMBERGER

SEUL BREVETÉ

60 pilules — Flacon 5 fr.

préparé par CHEVRIER, Pharmacien, 21, faubourg Montmartre, Paris.

Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur 52

des Valeurs à Cots

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la 1^{re} officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les tirages étrangers; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 27, rue de Londres.

NOTA. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}

2, RUB DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDE, la Boite, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25.

OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS : 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 5, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.